

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

Convocation en date du 28 juin 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2023031

Objet : Rapport d'activité 2022

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Yves CRISTIN – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
André MOINGEON

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François JANNET

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Jean Luc EMIN pouvoir à Guy ANTOINET – Mireille MORNAY pouvoir à Jean Marc THEVENET

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Jean François JANNET – Christine FRANCOIS pouvoir à Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON pouvoir à Philippe PLENARD

Excusés :

CA3B : Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD – Benjamin RAQUIN

CCPA : Gilbert BOUCHON – Max ORSET

Absents :

CA3B : Thierry PALLEGOIX

CCPA : Frédéric TOSEL – Paul VERNAY

CCD : Sonia PERI

CCV : Guy DUPUIT

Conformément aux décrets suivants :

- n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,
- n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de gestion des déchets,

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est élaboré. Ce rapport annuel doit être validé par l'assemblée délibérante. Chaque EPCI, membre d'Organom, devra ensuite présenter ce rapport à son assemblée délibérante.

Le Président et les Vice-présidents, chacun pour leur domaine de compétence présente le rapport en séance.

Le Comité syndical,
Où l'exposé des rapporteurs,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2022.

AUTORISE le Président à adresser le présent rapport aux Présidents de chaque EPCI membre afin que celui-ci en fasse communication auprès de son assemblée délibérante.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

ORGANOM
Le Président